

## Le Burundi confronté à la chute des cours mondiaux des minerais

@rib News, 23/04/2016 â€“ Source Xinhua Le Burundi est confronté actuellement à la chute des cours mondiaux des minerais, a déclaré vendredi Côme Manirakiza, ministre burundais des Mines. "Par exemple, les cours mondiaux du nickel, qui étaient à 54.000 dollars la tonne début 2006, ont chuté jusqu'à 9.219 dollars la tonne début 2016", a illustré le ministre Manirakiza dans un point de presse tenu vendredi à Bujumbura dans son cabinet de travail.

Cette situation prévaut au Burundi, a-t-il fait remarquer, au moment où le gouvernement est à pied d'œuvre pour opérer des réformes "très importantes" sur le plan légal et réglementaire afin de faire du domaine minier, un secteur porteur de croissance économique. Les recherches entamées au Burundi depuis 1960 jusqu'aujourd'hui, a-t-il signalé, ont pu mettre en évidence des sites contenant diverses minéralisations. Les plus importants, a-t-il relevé, sont le nickel, le vanadium, l'or, les phosphates, la cassitérite, les platinoïdes, les terres rares, ainsi que des combustibles minéraux comme la tourbe et les indices d'hydrocarbures. En dépit de ce potentiel minier, a-t-il déploré, quelques sites minéralisés en or, en wolframite, en colombo-tantalite et en cassitérite, sont encore exploités artisanalement et contribuent faiblement à l'économie nationale. Afin d'inciter les nationaux et les étrangers à investir dans le secteur minier, a-t-il souligné, le Burundi a démarré depuis 2014, un projet de traçabilité de l'or, de la colombo-tantalite, du wolframite et de la cassitérite. Le ministre Manirakiza a expliqué que le trafic portant sur "ces minerais de sang", exploités par des groupes rebelles qui se meuvent dans la région africaine des Grands Lacs, est surveillé de près, depuis deux ans, par des instances internationales habilitées, au niveau du processus de leur exploitation, en passant par la phase d'exportation jusqu'à celle d'industrie finale, afin que les transactions y relatives ne participent à l'enlisement des conflits armés dans cette région. "Pour faire face à la problématique de la chute des cours mondiaux des minerais et pour inciter les comptoirs d'achat et de vente des minerais fermés à rouvrir leurs activités au Burundi, le gouvernement vient de faire preuve de flexibilité en procédant à la réduction de la taxe ad valorem, jusque-là fixée à 2%", a-t-il souligné. Sur base du cadre légal attractif mis en place pour développer le secteur minier, a-t-il fait remarquer, le gouvernement burundais a octroyé en 2014 un permis d'exploitation industrielle du gisement du nickel (150 millions de tonnes de réserves estimées) à "Burundi Musongati Mining"(BMM), une société de droit burundais, créée par une société sud-africaine dénommée "SAMANCOR". Sur la même lancée, en juin 2015, un permis d'exploitation des terres rares identifiées dans la localité de Gakara (38 km au sud-est de la ville de Bujumbura) relevant de la commune Mutambu, a été octroyé à "RAINBOW", une société d'origine française. "Les recherches continuent pour déterminer les quantités de ces gisements, dont le niveau de teneur serait le premier au monde, pour une proportion de 56%", a-t-il affirmé. Signalons que les terres rares sont utilisées dans une multitude d'applications à travers le monde, en particulier dans le raffinage du pétrole et dans la fabrication des verres.